



# Conseil Municipal

24 mai 2022- 20h30 Salle du Conseil Municipal





### Ordre du jour

#### **DELIBERATIONS**

- 1. Intercommunalité : Communication du rapport CLECT 2022
- 2. Intercommunalité : Communication du rapport d'activités SMGALT 2021
- 3. Urbanisme: Cession de la parcelle A 1250 chemin Larrieu
- 4. Urbanisme: Approbation de la convention avec EPF
- 5. Personnel : Création d'emplois
- Finances : Admission en non-valeur
- 7. Institution : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 8. Institution : Création du Comité consultatif Restauration scolaire

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

INFORMATIONS DIVERSES et QUESTIONS

### Communication du rapport CLECT 2022

La CLECT de la Communauté de Communes Cœur de Garonne s'est réunie le 12 avril 2022 pour :

- Valider le transfert de charges de Cazères, Martres Tolosane et Palaminy.
- Présenter le rapport quinquennal sur les attributions de compensation, prévu à l'article 148 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

L'objectif de ce rapport est de présenter les attributions de compensation 2017-2021, et la cohérence entre les calculs initiaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et la réalité financière des charges assumées par la communauté de communes.

Les retenues sur attributions de compensation et le coût net des compétences transférées à la communauté de communes Cœur de Garonne entre 2017 et 2021 sont présentés ci-après.

COMPÉTENCES	AC TOTAL RETENUE	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
SDIS	397 671	0	401 648	409 279	413 372	416 265	410 141
ZA	92 620	26 142	25 622	50 769	46 069	77 736	50 049
GEMAPI	94 259	0	93 233	187 612	189 734	191 244	165 456
AIDE A DOMICILE	6 548	0	7 002	8 001	8 904	7 726	7 908
CENTRE SOCIAL	33 165	0	45 000	45 000	45 505	45 850	45 339
STADES	302 260	0	147 624	226 241	382 027	299 329	263 805
GYMNASES	211 903	0	94 459	165 884	130 096	223 108	153 387
ENFANCE JEUNESSE	2 028 539	0	2 916 430	2 839 328	2 601 973	2 775 804	2 783 384
OFFICE DE TOURISME	298 786	279 033	334 466	231 655	228 224	302 979	275 271
TOTAL	3 465 751						4 154 740

Au cours de l'année 2018, une révision des AC a été engagée pour harmoniser les compétences des anciens EPCI et procéder au transfert de nouvelles compétences.

L'attribution de compensation définie pour LHERM en 2018, suite à la fusion des 3 Communautés de Communes et le transfert de nouvelles charges, reste inchangée et fixée à 370 559€

#### **PROPOSITION**

Prend acte de la communication du rapport quinquennal sur les AC

### Communication du rapport d'activités SMGALT 2021

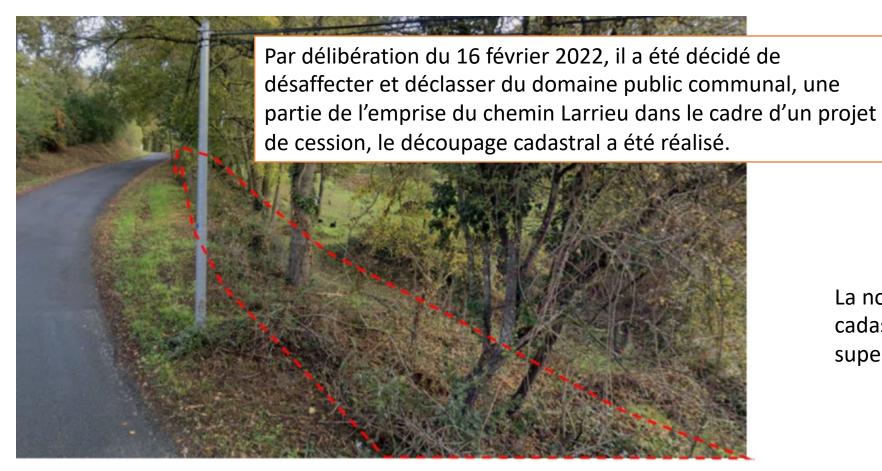
L'article L 5211-39 du Code Général des collectivités prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) nous a transmis le rapport d'activités 2021.

#### **PROPOSITION**

Prend acte de la communication du rapport d'activités du SMGALT

### Cession de la parcelle A 1 666 – chemin Larrieu



La nouvelle parcelle créée est cadastrée section A 1666 d'une superficie de 225 m<sup>2</sup>

Il est proposé de céder cette parcelle aux propriétaires de la parcelle A 1250 limitrophe pour un montant de 3 375€ soit 15€/m² conformément à l'évaluation des domaines du 10/12/2021.

#### **PROPOSITION**

APPROUVER la cession de la parcelle A 1666 de 225m² à 3 375€ HT.

### Approbation de la convention avec EPF

La commune souhaite acquérir et aménager le terrain de Mme Trotin. L'évaluation domaniale est de 310 000€ pour 7 229m².

Dans le cadre de ce projet, suite à la délibération du 16/02/2022, la commune a fait appel à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour porter le foncier, le temps de finaliser le projet et sécuriser sa réalisation.

Une convention tri partite avec la CC Cœur de Garonne et EPF a été rédigée pour finaliser ce partenariat à hauteur de 340 000€.



#### **PROPOSITION**

**APPROUVER** la convention avec EPF

### Création d'emplois

Dans le cadre de la réorganisation du service administratif et avant de lancer un recrutement et de réaffecter un agent, il convient de créer 2 nouveaux emplois.

Emploi créé	Temps de travail	Cadre d'emploi	Grade
Gestionnaire comptable	Complet	Rédacteur Adjoint administratif	Tous les grades C ou B + contractuels
Gestionnaire administrative	Complet	Rédacteur Adjoint administratif	Tous les grades + contractuels

### **PROPOSITION**

**APPROUVER** la création de 2 emplois au service administratif

### Admission en non-valeur

A la demande de la trésorerie, il est proposé d'admettre en non-valeur, des titres émis entre 2008 et 2019 d'un montant total de 2 230.77€ qui n'ont pas pu être recouvrés.

#### **PROPOSITION**

APPROUVER l'admission en non valeur des titres d'un montant total de 2 230.77€

### Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

#### Modification des règles de publicité des actes des collectivités

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

#### Suppression du Compte rendu du conseil municipal

⇒ Remplacer par la liste des délibérations à afficher dans les 8 jours.

#### Formalité unique et obligatoire : Le Procès-Verbal des séances.

- > Signé par le maire et le secrétaire
- > Le contenu est désormais règlementé :
  - la date et l'heure de la séance,
  - les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum,
  - l'ordre du jour de la séance,
  - les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées,
  - le résultat des scrutins précisant le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

### Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

#### Suppression de l'obligation de la publication par affichage papier pour tous les actes

⇒ Remplacer par la publication sous forme électronique sur le site internet.

Le PV est publié dans la semaine qui suit son adoption.

#### Suppression des signatures des registres des délibérations par tous les conseillers présents

⇒ Remplacer par celles du Maire et du secrétaire de séance uniquement

#### **PROPOSITION**

APPROUVER la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mettre en conformité avec la nouvelle règlementation

#### Création du Comité consultatif Restauration scolaire

Mme Carine LESCAUT, Conseillère déléguée à la restauration scolaire anime le Comité consultatif Restauration scolaire avec Mme Ludivine RABARIJAONA.

Les Conseillers Municipaux candidats pour siéger au sein du Comité consultatif Restauration scolaire sont:

Conseillers municipaux Membres extérieurs

Catherine MERCI Priscille MARIETTI

Sandrine PEYRON Eric CAZZIOLA

Gilbert GIL Emilie BONILLO-BASTIANINI

Christophe GIRARD

Florence MIRASSOU

#### **PROPOSITION**

**APPROUVER** la composition de la Commission concernant les membres du conseil municipal

### Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

#### Dépenses

<b>Objet</b>	Bénéficiaire	<b>Montant € TTC</b>
Aire de jeux	Loisirs diffusion	79 087.92
Rénovation aire de jeux du Pré Cahuzac	Loisirs diffusion	3 470.40
Aménagement cuisine dans la salle du 3° âge (fourniture et pose)	A-VHK	6 216.53

### Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

#### Actions en justice

Sujet	Requérant	Tribunal compétent	Objet
Urbanisme	SCI propriétaire	Tribunal Administratif	Annulation délibération PLU du 17/09/2019
Urbanisme	Administré	Référé Tribunal Judiciaire	Annulation PV d'infractions
Urbanisme	Commune	Cour d'Appel Juge des Référés	Réforme de l'ordonnance des référés du 28/02/2022
Urbanisme	Commune	Référé Tribunal Judiciaire	Démolition et enlèvement d'installations illégales
Urbanisme	Administré	Tribunal Administratif	Annulation arrêté autorisant un PC 20 G0041
Urbanisme	Administré	Tribunal Administratif	Annulation arrêté autorisant un PC 20 G0041
Personnel communal	Agent	Référé Tribunal Administratif	Suspension décision de sanction disciplinaire
Personnel communal	Agent	Tribunal Administratif	Annulation décision de sanction disciplinaire

### Informations diverses

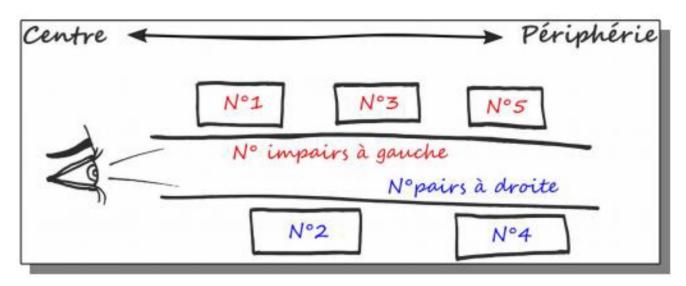
### Accueil de famille Ukrainiennes

Plusieurs familles Ukrainiennes sont accueillies sur la commune.

Un bilan de cet accueil est présenté.

### Avis du Conseil Municipal pour numérotation adresses

#### Principes

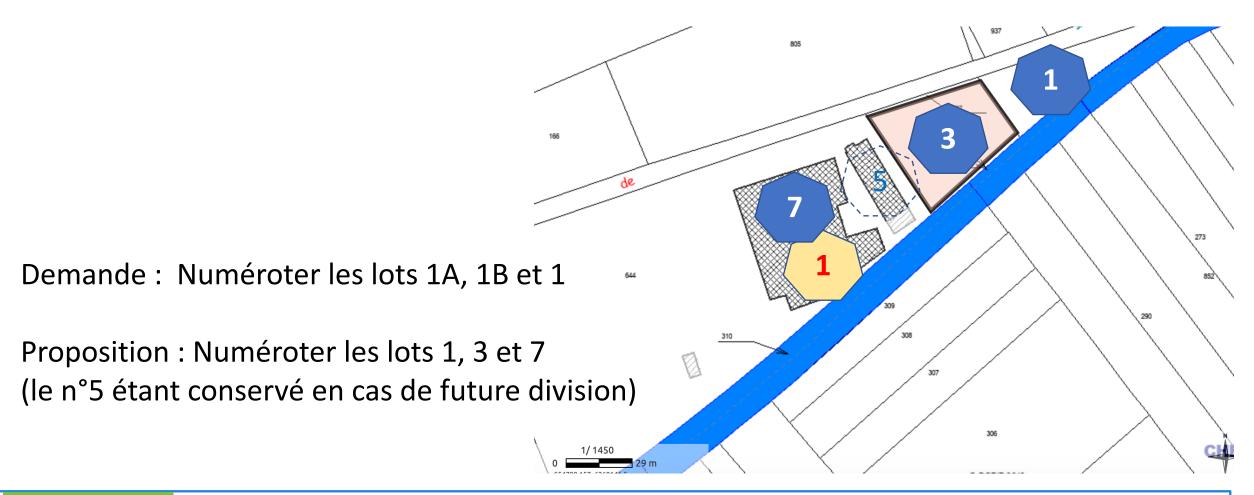


#### 4. Eviter au maximum l'utilisation des extensions de numéros (Bis, Ter, A, B, C, etc...)

Ces numérotations portent souvent à confusion et peuvent parfois être mal interprétées par l'usager. Exemple : le numéro « 4D ALLÉE DES BOIS », peut-être transformé en « 40 ALLÉE DES BOIS ».

De plus, les extensions peuvent s'avérer restrictives lorsqu'il est nécessaire d'intercaler de nouvelles adresses.

### Avis du Conseil Municipal pour numérotation adresses



#### **PROPOSITION**

**DEMANDER** l'avis du Conseil municipal en vue d'établir l'arrêté de numérotation.

#### Bilan chaufferie bois

86% de l'énergie distribuée est apportée par la chaufferie bois.



Si nous avions conservé le gaz comme unique énergie, la facture aurait été supérieure de **36 646 euros** pour l'année de chauffe 2021-2022.

Les dépenses de consommation pour le chauffage du groupe scolaire, du restaurant

scolaire et de la Salle polyvalente, s'élèvent au total à :

• Bois: 12 902 €

• Gaz: 5247 €

• Electricité: 367 €

**Total: 18 516 € TTC** 

Coût moyen de **0.058 €TTC/KWh** pour 320 MWh en 2021

Comparativement, le gaz est à 0.18995 € TTC/KWh et l'électricité à 0.1715 € TTC/KWh





## Rapport des comités consultatifs



### **Prochaines Réunions**



#### **Prochain Conseil Municipal**

20/06/2022 - 19h00

#### **Prochains Conseils Communautaires**

23/06/2022 – 19h Maison du Campet à Cazères

